



## Séparé judiciairement de corps

-----  
Par odilon

Bonjour

Je voudrais savoir quel est l'intérêt stratégique d'avoir le statut de séparé judiciairement de corps (responsabilité, fiscalité, financier, nom différent ?) pour un couple qui était marié sous le régime de la communauté et qui continue à fonctionner selon les mêmes règles de vie (vie commune, fidélité, même appartement, projets communs, enfants).

Merci.